



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 26

Votants : 36

Pouvoirs : 10

Absent : 3

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 octobre 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUSTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme MEUNIER

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. AÏT MESSAOUD, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

13 Ecole de formation interne - Rémunération compensatrice pour le projet pédagogique

■ **Rapport de présentation :**

Abdoulaye DEME, Adjoint

Suite à la délibération du 09 avril 2025 portant sur le déploiement de l'école de formation interne, et à la réponse apportée par madame la Maire lors du CST du 03 octobre 2025 sur la rémunération des formateurs de l'école de la Ville et du CCAS, pour la réalisation de documents pédagogiques.

Il vous est proposé de verser aux agents formateurs une rémunération compensatrice pour la réalisation du projet pédagogique sous réserve de transmission des documents par les formateurs au service emplois et compétences.

Cette rémunération compensatrice est fixée à 50€ brut et sera ajouté au versement du « CIA formateur » prévu dans la précédente délibération sur le mois de décembre de chaque année.

■ **Le conseil municipal :**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L212-20,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu la délibération n°22 du 02 avril 2025 portant sur le déploiement de l'école de formation interne,
Vu l'avis du CST en date du 03 octobre 2025,
Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse du 29 septembre 2025,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Considérant qu'il convient de verser aux formateurs une rémunération compensatrice pour la réalisation des documents pédagogiques dans le cadre de l'école de formation interne,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver le versement d'une rémunération compensatrice pour la réalisation de projet pédagogique par les formateurs de l'école de formation interne.

Article 2 : de fixer la rémunération compensatrice à 50€ bruts, qui sera ajoutée dans le versement du « CIA formateur » une fois par an au mois de décembre.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le **16 OCT. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOORY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT